

ROBESPIERRE ou DON QUICHOTTE de la MANCHE ?

Le trésorier de la FFMKR dans le rouge !

Je suis outré par l'indignité et la violence des propos tenus dans le blog de Jean-Louis BOUTIN à l'égard des Ostéopathes Exclusifs ; après vérification son auteur n'est autre que Maurice RAMIN, le Trésorier de la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs qui épanche ses états d'âme selon les mêmes termes dans « Kiné Actualité » du 31 janvier 2008.

La loi de 2002 est qualifiée de « scélérate », les Ostéopathes Exclusifs de « *bonimenteurs* » et dans une dernière salve, l'auteur, sans le moindre complexe, n'hésite pas à s'identifier à ROBESPIERRE afin de « *mener à coup sûr à l'échafaud* », je cite toujours « *tous ceux à qui la loi a laissé des miettes* » comprenez les Ostéopathes Exclusifs.

Au nom de quoi tant de mépris, d'injures, de menaces, pourquoi ce ton humiliant, en un mot pourquoi tant de haine ?

L'ostéopathie (1874, STILL décrit le « rôle » de l'artère) n'est pas la fille aînée de la kinésithérapie (1947) ; mais la question n'est pas là, car si les deux pratiques ont des origines ancestrales, il s'agit bien de deux métiers différents. La France est à ce jour le seul pays concerné à tenter l'amalgame entre plusieurs disciplines.

Comme la République, l'Ostéopathie est une et indivisible !

Quelle belle attitude d'admirer ROBESPIERRE, figure emblématique de la Révolution Française qui déboucha, faut-il le rappeler, sur les Droits de l'Homme et du Citoyen... Dès lors, qualifier de scélérate une loi revient à faire injure au citoyen législateur et à la démocratie.

Il est vrai que le nom « Kinésithérapeute » ne figure nulle part dans l'article 75 de la loi 2002 – 303 ...

Jusqu'à la loi d'amnistie de 2002 (dont seul le SNOF est à l'origine), les « bonimenteurs » de mon espèce, la pire puisque déconventionné de fait, pouvaient être poursuivis pour exercice illégal de la médecine ; ce n'est certainement pas la FFMKR qui m'aurait défendu, elle qui soutenait le concept de thérapie manuelle en prétendant péremptoirement que l'ostéopathie serait réservée aux seuls médecins. Belle prédiction !

Mon ex « Cher Confrère » j'ai donc pratiqué, à mon corps défendant, la médecine illégale pendant 15 ans, je peux bien prendre le risque aujourd'hui d'être poursuivi pour exercice illégal de la masso-kinésithérapie pendant les 15 prochaines années !

« Eclairer les Hommes, c'est éveiller leur conscience » écrivit également ROBESPIERRE, pour cela je vous encourage Monsieur RAMIN à relire « Antigone »... au risque de vous voir transformer en DON QUICHOTTE !

Jean FANCELLO
Président de Profession Ostéopathe - SNOF